



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 763

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 763 intitulé :

Code d'éthique et de déontologie des élués et élus municipaux

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 2 avril 2026.

Tanya Massabni, avocate
Greffière adjointe